

2 — Distribution de la matière du prône

Le curé doit, autant que possible, classer dans l'ordre suivant les diverses annonces de son prône :

1° Annonces de l'« Appendice au Rituel ».

Annonces générales : fêtes et solennités ; jours de jeûne et d'abstinence ; indulgences ; processions.

Annonces spéciales : Quarante-Heures, visite de paroisse, communion solennelle des enfants, confirmation, fête patronale, élections, etc.

2° Annonces du cahier de prênes.

Offices paroissiaux : grand'messes, exercices de piété, prédication, confessions, confréries, retraites, etc.

Annonces diverses : assemblées de paroisse ou de fabrique, vente de bancs, quêtes, visite d'écoles, absence, etc.

Recommandations aux prières.

Bans de mariage.

3° Communications de l'évêché.

4° Lecture et commentaire de l'évangile.

3 — Le cahier de prênes

Les prênes constituent des documents très importants pour l'histoire particulière des paroisses et pour l'histoire religieuse du pays tout entier. Il est donc utile de les colliger avec soin, et de les garder dans les archives paroissiales.

Il est recommandé aux curés d'enregistrer leurs prênes dans des cahiers solidement reliés, de se servir pour les y inscrire d'une bonne encre noire, et non pas d'une encre